



AVIS PUBLIC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Est par les présentes, donné par la soussignée, Monique Polard, directrice générale de la Ville de Scotstown, que les membres du conseil, lors d'une séance extraordinaire qui sera tenue, le 29 juin 2021 à 18 h 30, au 101, chemin Victoria Ouest, Scotstown, statueront sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

- 1 – Cette demande est à l'effet d'accepter la construction d'un bâtiment ayant une superficie de plancher au sol moindre que l'exige l'article 6.2 du règlement de zonage 349-06, soit 38,65 m² au lieu de 70 m² et une profondeur moindre de 4,8 mètres au lieu de 6 mètres.

Cette demande concerne le lot 6 439 906 du cadastre du Québec, situé sur la rue De Ditton, Scotstown. Ce lot est créé à la suite d'un lotissement émanant des lots originaires 4 774 897 et 4 774 131 du cadastre du Québec.

- 2 - Cette demande vise la reconstruction de la galerie avant actuelle de la résidence située au 62, rue Albert, Scotstown, le lot 4 774 011 du cadastre du Québec. La galerie empiète sur la marge de recul avant et le terrain propriété de la Ville de Scotstown alors que l'article 6.19 du règlement de zonage 349-06 indique que les galeries ne doivent pas empiétée plus de deux mètres (2 m) dans la marge avant minimale et qu'ils laissent un espace minimal avant libre de deux mètres (2 m) de l'emprise de la rue.

Toute personne ou tout organisme intéressé(e) pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande de dérogation en transmettant une demande écrite par courrier ou courriel (ville.scotstown@hsfgc.ca) au plus tard le 29 juin 2021, à 16 h 30.

Donné à Scotstown, ce neuvième (9^e) jour du mois de juin deux mille vingt-un (2021).

Monique Polard
Directrice générale et secrétaire trésorière